

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

JUILLET
2015

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2015 et en comparaison avec la même période de 2014, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 0,3% provenant de :

- 1- la baisse des recettes douanières de 2,2% : droits de douane (+3,9%), TVA à l'importation (-3,7%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2%) ;
- 2- la diminution de la TIC sur les tabacs manufacturés (-0,7%) et des autres TIC (-4,5%) ;
- 3- la hausse de 0,7% de la fiscalité domestique : IS (-3,3%), IR (+7,1%), TVA à l'intérieur (-0,1%), droits d'enregistrement et timbre (-2,6%) et majorations de retard (+4,2%).

La baisse des recettes de l'IS de 809 MDH ou -3,3% s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

Les recettes de la TVA à l'intérieur ont été de 11.722 MDH contre 11.731 MDH un an auparavant, en baisse de 0,1% ou -10 MDH, sachant qu'à fin juillet 2014, elles avaient enregistré une baisse de 7,8% ou -1 MMDH (11,7 MMDH à fin juillet 2014 contre 12,7 MMDH à fin juillet 2013). Les recettes de la TVA à l'intérieur tiennent compte d'une recette de 234 MDH suite à l'attribution des licences 4G et de remboursements pour un montant de 3,3 MMDH à fin juillet 2015 contre 2,7 MMDH à fin juillet 2014.

- 4- la hausse des recettes non fiscales (5,4%) du fait principalement de l'augmentation de 152,1% des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3 MMDH contre 1,2 MMDH) et de 15,7% des recettes de monopoles qui tiennent compte de la rentrée de 1,7 MMDH suite à l'attribution des licences 4G.

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 56% et un taux d'émission sur engagements de 81%, contre respectivement 60% et 82% un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises, en hausse de 0,1%, en raison de l'augmentation de 0,8% des dépenses de personnel, de 23,3% des charges en intérêts de la dette, de la stagnation des autres biens et services, en dépit de la baisse de 22% des émissions de la compensation ;
- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 1,7%, passant de 31,7 MMDH à fin juillet 2014 à 32,3 MMDH à fin juillet 2015, malgré la baisse de 17,1% des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire négatif de 3,2 MMDH contre un solde négatif de 3,5 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 27,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 8,1 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST), contre un déficit du Trésor de 27,1 MMDH à fin juillet 2014 compte tenu d'un solde positif de 8,1 MMDH dégagé par les CST.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée durant le mois de janvier d'un montant de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR
(Hors TVA des collectivités locales)

En millions de dirhams

	Juillet 2014	LF 2015	Juillet 2015	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	119 243	203 113	119 658	59%	0,3%
1.1- Recettes fiscales :	105 323	184 735	105 000	57%	-0,3%
<i>Impôts directs</i>	46 003	81 750	46 730	57%	1,6%
<i>Impôts indirects</i>	45 253	80 843	44 282	55%	-2,1%
<i>Droits de douane</i>	4 353	7 272	4 524	62%	3,9%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	9 714	14 870	9 464	64%	-2,6%
1.2- Recettes non fiscales :	12 457	15 378	13 125	85%	5,4%
<i>Monopole et participations</i>	5 113	9 517	5 915	62%	15,7%
<i>Privatisation</i>	2 046	0	0		
<i>Domaine</i>	122	350	236	67%	93,4%
<i>Autres recettes ⁽¹⁾</i>	5 176	5 511	6 974	127%	34,7%
1.3- Recettes de certains CST :	1 463	3 000	1 533	51%	4,8%
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	109	800	146	18%	33,9%
<i>Fonds spécial routier</i>	1 354	2 200	1 387	63%	2,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES ⁽²⁾	122 729	222 122	122 894	55%	0,1%
2.1- Biens et services :	91 586	164 374	92 080	56%	0,5%
<i>Personnel</i>	59 858	105 509	60 352	57%	0,8%
<i>Autres biens et services</i>	31 728	58 865	31 728	54%	0,0%
2.2- Intérêts de la dette :	14 387	26 560	17 746	67%	23,3%
<i>Intérieure</i>	12 754	22 776	15 801	69%	23,9%
<i>Extérieure</i>	1 633	3 784	1 945	51%	19,1%
2.3- Compensation	16 756	31 188	13 068	42%	-22,0%
<i>- Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	300	800	0	0%	
3- SOLDE ORDINAIRE	-3 486	-19 009	-3 236		
4- INVESTISSEMENT ⁽²⁾	31 722	56 291	32 271	57%	1,7%
<i>- Fonds spécial routier</i>	1 522	2 200	1 339	61%	-12,0%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	8 081	13 407	8 144		
6- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL ⁽³⁾	-27 127	-61 893	-27 363		
7- VARIATION INSTANCES	-1 675	0	-4 718		
8- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-28 802	-61 893	-32 081		
9- FINANCEMENT INTERIEUR :	22 662	40 304	34 571		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	11 581		28 135		
<i>Dépôts au Trésor</i>	4 022		-839		
<i>Compte courant à BAM</i>	-287		-1 432		
10- FINANCEMENT EXTERIEUR :	6 140	21 589	-2 490		
<i>Tirages et dons</i>	11 679	25 989	2 787		
<i>Amortissement</i>	-5 539	-4 400	-5 277		

(1) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères

(2) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi organique des finances)

(3) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2015

RECETTES ORDINAIRES					
	Juillet 2014	LF 2015	Juillet 2015	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	105 323	184 735	105 000	57%	-0,3%
IMPÔTS DIRECTS	46 003	81 750	46 730	57%	1,6%
<i>Taxe Professionnelle</i>	241	308	301	98%	24,9%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	24 497	42 780	23 688	55%	-3,3%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	20 451	36 540	21 900	60%	7,1%
<i>Taxe d'Habitation</i>	19	45	23	51%	21,1%
<i>Majorations de retard</i>	777	2 023	810	40%	4,2%
<i>Autres ⁽¹⁾</i>	18	54	8	15%	-55,6%
DROITS DE DOUANE	4 353	7 272	4 524	62%	3,9%
IMPÔTS INDIRECTS	45 253	80 843	44 282	55%	-2,1%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION :	14 115	24 646	13 872	56%	-1,7%
<i>Tabacs manufacturés</i>	4 638	8 676	4 604	53%	-0,7%
<i>Produits énergétiques</i>	8 745	14 350	8 569	60%	-2,0%
<i>Autres</i>	732	1 620	699	43%	-4,5%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	31 138	56 197	30 410	54%	-2,3%
<i>à l'intérieur</i>	11 731	21 700	11 722	54%	-0,1%
<i>à l'importation</i>	19 407	34 497	18 689	54%	-3,7%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	9 714	14 870	9 464	64%	-2,6%
RECETTES NON FISCALES	12 457	15 378	13 125	85%	5,4%
<i>Domaine</i>	122	350	236	67%	93,4%
<i>Monopoles et participations</i>	5 113	9 517	5 915	62%	15,7%
<i>Privatisation</i>	2 046	0	0		
<i>Fonds de concours</i>	1 231	0	1 724		40,0%
<i>Recettes en atténuation de dépenses</i>	1 205	761	3 038	399%	152,1%
<i>Redevance gazoduc</i>	1 351	2 283	1 048	46%	-22,4%
<i>Recettes diverses ⁽²⁾</i>	1 389	2 467	1 164	47%	-16,2%
RECETTES DE CERTAINS CST	1 463	3 000	1 533	51%	4,8%
<i>Fonds de soutien des prix produits alimentaires</i>	109	800	146	18%	33,9%
<i>Fonds spécial routier</i>	1 354	2 200	1 387	63%	2,4%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	119 243	203 113	119 658	59%	0,3%

(1) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons

(2) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, ...

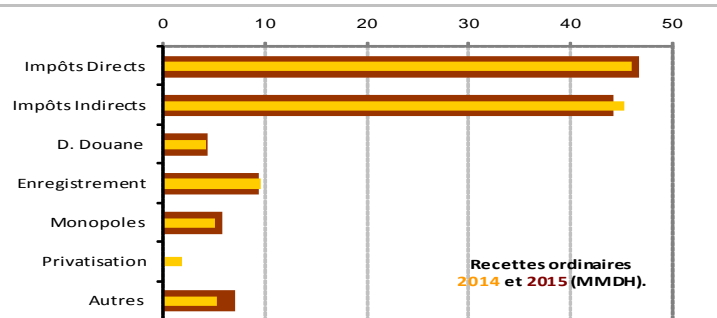
La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin juillet 2015 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 0,3% et une augmentation des dépenses ordinaires émises de 0,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 3,2 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 32,1 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 2,5 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 34,6 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires se sont établies à 119,7 MMDH contre 119,2 MMDH à fin juillet 2014, en augmentation de 0,3%.

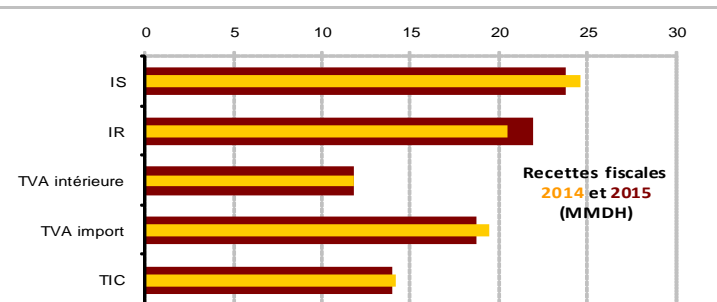
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 1,6%, des droits de douane de 3,9% et des recettes non fiscales de 5,4%, conjuguée à la baisse des impôts indirects de 2,1% et des droits d'enregistrement et de timbre de 2,6%.



1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont été de 105 MMDH contre 105,3 MMDH à fin juillet 2014, en baisse de 0,3% ou -323 MDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la baisse des recettes douanières de 2,2% et de la hausse de la fiscalité domestique de 0,7%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 31,8 MMDH à fin juillet 2015 contre 32,5 MMDH un an auparavant, en baisse de 2,2% ou -723 MDH par rapport à leur niveau à fin juillet 2014.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin juillet 2015 ont atteint 4.524 MDH contre 4.353 MDH un an auparavant, soit une hausse de 3,9% ou +171 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 18,7 MMDH à fin juillet 2015 contre 19,4 MMDH à fin juillet 2014, enregistrant ainsi une diminution de 3,7% ou -718 MDH. La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 22,5% ou -960 MDH et celle sur les autres produits une hausse de 1,6% ou +242 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 8,6 MMDH contre 8,7 MMDH, en diminution de 2% par rapport à son niveau de fin juillet 2014 ou -176 MDH.

1.1.2-FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 67,9 MMDH à fin juillet 2015 contre 67,4 MMDH à fin juillet 2014, soit une augmentation de 0,7% ou +468 MDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 23,7 MMDH à fin juillet 2015 contre 24,5 MMDH un an auparavant, en diminution de 3,3% ou -809 MDH. La baisse des recettes de l'IS s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

- Impôt sur le revenu

Les recettes de l'IR à fin juillet 2015 ont enregistré une augmentation de 7,1% par rapport à leur niveau à fin juillet 2014 (21,9 MMDH contre 20,5 MMDH), provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont enregistré une diminution de 6,1% ou -135 MDH par rapport à leur niveau de 2014 (2.091 MDH contre 2.226 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une baisse de 1,3%.

Recettes de l'Impôt sur le Revenu			
	Juillet 2014	Juillet 2015	Evolution en %
IR total	20 451	21 900	7,1%
dont IR prélevé par la DDP	5 048	4 980	-1,3%

- TVA à l'intérieur

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin juillet 2015 se sont établies à 11.722 MDH contre 11.731 MDH un an auparavant, soit une diminution de 0,1% ou -10 MDH, sachant qu'à fin juillet 2014, elles avaient enregistré une baisse de 7,8% ou -1 MMDH (11,7 MMDH à fin juillet 2014 contre 12,7 MMDH à fin juillet 2013).

Les recettes de la TVA à l'intérieur tiennent compte d'une recette de 234 MDH suite à l'attribution des licences 4G et de remboursements pour un montant de 3,3 MMDH à fin juillet 2015 contre 2,7 MMDH à fin juillet 2014.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et du timbre ont été de 9,5 MMDH à fin juillet 2015 contre 9,7 MMDH un an auparavant, soit une baisse de 2,6% ou -250 MDH. Cette baisse s'explique par la réalisation à fin juillet 2014 d'une recette de 1,4 MMDH suite à la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs ont enregistré une hausse de 8,2% résultant de l'augmentation de 24,9% de la taxe professionnelle et de 4,2% des majorations de retard.

1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont élevées à 13,1 MMDH contre 12,5 MMDH un an auparavant, en hausse de 5,4% ou +668 MDH, en raison essentiellement de la hausse de 152,1% des recettes en atténuation des dépenses de la dette (3 MMDH contre 1,2 MMDH) et de 15,7% des recettes de monopole (5,9 MMDH contre 5,1 MMDH), dont 1,7 MMDH au titre de l'attribution des licences 4G.

- Monopole et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 5,9 MMDH à fin juillet 2015 contre 5,1 MMDH un an auparavant, soit +802 MDH.

Ces recettes proviennent pour l'essentiel des recettes des licences 4G (1,7 MMDH), de Maroc Télécom (1,6 MMDH), de l'OCP (1 MMDH), de Bank Al-Maghrib (496 MDH), de l'ONDA (300 MDH), de Marsa Maroc (250 MDH), de l'ANRT (200 MDH) et de l'Office des changes (150 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	Juillet 2014	LF 2015	Juillet 2015	Taux de réalis.
B.A.M	408	360	496	138%
I.A.M	1 395	1 555	1 597	103%
O.C.P	2 000	2 000	1 000	50%
ANCFCC	500	1 500	0	0%
C.D.G	0	700	0	0%
Autres	810	3 402	2 822	83%
TOTAL	5 113	9 517	5 915	62%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 34,7% qui s'explique principalement par la rentrée à fin juillet 2015 d'une recette de 3,3 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 1,2 MMDH à fin juillet 2014 et de la hausse de 40% des fonds de concours (1,7 MMDH contre 1,2 MMDH), conjuguée à la baisse de 22,4% de la redevance gazoduc (1 MMDH contre 1,4 MMDH).

Structure des recettes ordinaires

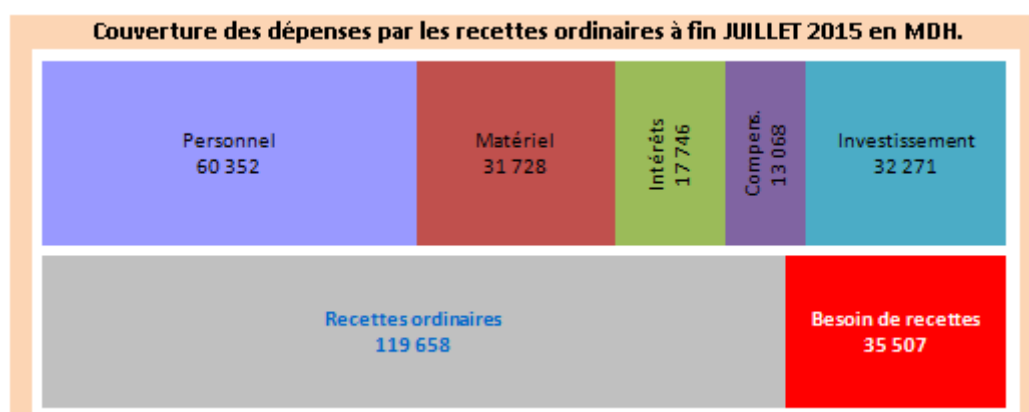
A fin juillet 2015, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 95,1% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 30,4 MMDH, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

Principales natures de recettes du budget général à fin JUILLET 2015

	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	30 411	▼ 2,3%	25,4%
	- à l'importation	18 689	▼ 3,7%	15,6%
	- à l'intérieur	11 722	▼ 0,1%	9,8%
2	Impôt sur les sociétés	23 688	▼ 3,3%	19,8%
3	Impôt sur le revenu	21 900	▲ 7,1%	18,3%
4	Droits d'enregistrement	9 464	▼ 2,6%	7,9%
5	TIC prod. énergétiques	8 569	▼ 2,0%	7,2%
6	Monopoles	5 915	▲ 15,7%	4,9%
7	TIC tabacs manufacturés	4 604	▼ 0,7%	3,8%
8	Droits de douane	4 524	▲ 3,9%	3,8%
9	Recettes en atténuation de dépenses	3 038	▲ 152,1%	2,5%
10	Fonds de concours	1 724	▲ 40,0%	1,4%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin juillet 2015, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 97,4% contre 97,2% un an auparavant. Ainsi, à fin juillet 2015, 50,4% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 26,5% aux dépenses de matériel et 14,8% aux charges en intérêts de la dette.



Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement émises ont été financées principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

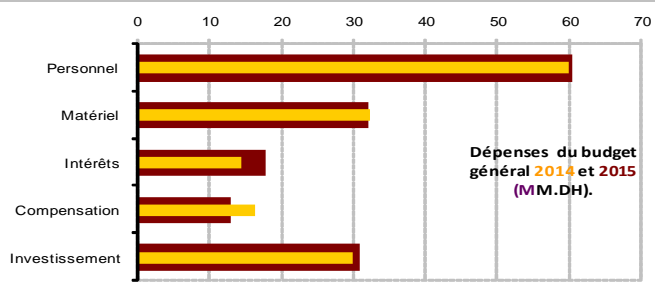
A fin juillet 2015, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 266,6 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 56% contre 60% à fin juillet 2014. Le taux d'émission sur engagements a été de 81%, contre 82% un an auparavant.

Situation des engagements^(*) de dépenses 2015					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	194 762	115 958	105 552	60%	91%
Investissement	71 434	49 483	30 815	69%	62%
C.S.T	139 669	55 763	36 660	40%	66%
SEGMA	5 910	2 157	829	36%	38%
Dette	68 050	43 195	43 195	63%	100%
TOTAL	479 825	266 556	217 051	56%	81%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 179,6 MMDH à fin juillet 2015, en hausse de 1,6% par rapport à leur niveau à fin juillet 2014, en raison de l'augmentation de 2,9% des dépenses d'investissement et de 13,4% des charges de la dette budgétisée¹, conjuguée à la baisse de 2,9% des dépenses de fonctionnement.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	Emissions 2014	LF 2015	Emissions 2015	Réalisé	Variation
Fonctionnement	108 651	194 762	105 552	54%	-2,9%
Investissement	29 958	54 091	30 815	57%	2,9%
Dette	38 091	68 050	43 195	63%	13,4%
TOTAL	176 700	316 903	179 562	57%	1,6%

La hausse des charges de la dette budgétisée s'explique en grande partie par l'augmentation des intérêts de la dette (17,7 MMDH contre 14,4 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 105,6 MMDH, dont 60,4 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,8%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 1,3% (21,3 MMDH contre 21 MMDH) et les charges communes ont enregistré une baisse de 14% (23,9 MMDH contre 27,8 MMDH) en raison notamment du recul de 20,6% des émissions de la compensation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Personnel	59 858	105 509	60 352	57%	0,8%
Matériel	21 016	33 629	21 298	63%	1,3%
Charges communes	27 777	52 624	23 902	45%	-14,0%
dont compensation	16 456	30 388	13 068	43%	-20,6%
Dépenses imprévues		3 000			
TOTAL	108 651	194 762	105 552	54%	-2,9%

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin juillet 2015 se sont établis à 60,4 MMDH contre 59,9 MMDH une année auparavant, soit une augmentation de 0,8%. Les salaires servis par la DDP ont été de 52,6 MMDH, en baisse de 0,1% par rapport à leur niveau à fin juillet 2014, en raison de la diminution des rappels de 47,8% et de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 2,9%.

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 31,7 MMDH, soit le même niveau qu'à fin juillet 2014. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine de Retraites (6,8 MMDH contre 7 MMDH), aux divers établissements et entreprises publics (9,3 MMDH contre 9,6 MMDH) et aux comptes spéciaux du Trésor (2,1 MMDH, soit le même niveau un an auparavant).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 17,7 MMDH à fin juillet 2015 contre 14,4 MMDH à fin juillet 2014, en augmentation de 23,3%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges en intérêts de la dette intérieure de 23,9% (15,8 MMDH contre 12,8 MMDH) et celles de la dette extérieure de 19,1% (1.945 MDH contre 1.633 MDH), en raison du paiement de 383 MDH au titre de l'emprunt de 1 milliard d'euros (11 MMDH), contracté en juillet 2014.

Compensation

Les émissions au titre de la compensation ont été de 13,1 MMDH à fin juillet 2015 contre 16,8 MMDH à fin juillet 2014, en diminution de 22%.

¹ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin juillet 2015 a été négatif pour 3,2 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 3,5 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

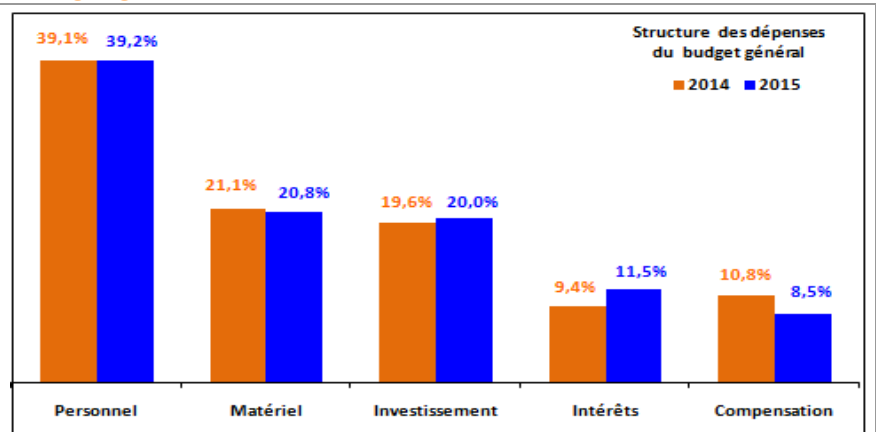
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 30,8 MMDH à fin juillet 2015 contre 30 MMDH un an auparavant, en hausse de 2,9%, suite à l'augmentation des dépenses des ministères de 18,3% et de la baisse des charges communes de 17,1%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,3 MMDH contre 9,8 MMDH à fin juillet 2014.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Var%
Investissement total :	29 958	54 091	30 815	57%	2,9%
1- Ministères	16 886	36 207	19 981	55%	18,3%
2- Charges communes :	13 072	17 884	10 834	61%	-17,1%
- Concours divers	9 838	12 500	8 300	66%	-15,6%
- Ristournes d'intérêts	236	272	0	0%	-100,0%
- Autres	2 998	5 112	2 534	50%	-15,5%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin juillet 2014 et fin juillet 2015 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, de l'investissement et des intérêts de la dette, conjuguée à une baisse de la part des dépenses de matériel et des émissions de la compensation.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 45 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 8,3 MMDH et de la rentrée durant le mois de janvier 2015 d'une recette de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

Les dépenses émises ont été de 36,7 MMDH, dont 26,5 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS).

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 8,3 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2015
	2014	LF 2015	2015	2014	LF 2015	2015	
C.A.S	35 457	65 909	33 933	29 638	52 313	26 486	7 447
TVA des CL	13 345	24 084	13 033	16 865	24 084	13 878	-845
I.N.D.H	1 301	3 096	1 383	1 334	3 096	1 004	379
Soutien prix. prd.alim.	109	800	146	300	800	0	146
F.S. Routier	1 354	2 200	1 387	1 522	2 200	1 339	48
F.D. Agricole	1 945	500	1 660	1 854	500	1 979	-319
Remploi domanial	646	1 640	687	442	1 640	502	185
Lutte contre chômage	1 307	567	1 148	798	567	794	354
Dons des pays du CCG	7 140	13 000	944	0	0	0	944
Appui Cohés. Social	1 714	4 200	3 559	1 162	3 800	610	2 949
F.S. Habitat	756	2 420	1 026	785	2 420	513	513
Dévelop. Sport	511	800	958	673	800	999	-41
Autres CAS	5 329	12 602	8 002	3 903	12 406	4 868	3 134
C. Dép. Dotation(*)	11 487	10 475	11 041	10 257	10 475	9 849	1 192
Autres C.S.T	1 033	235	24	360	425	325	-301
TOTAL	47 977	76 619	44 998	40 255	63 213	36 660	8 338

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin juillet 2015, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 1,1 MMDH contre 1,3 MMDH à fin juillet 2014, en baisse de 16,7%.

Les dépenses ont été de 829 MDH contre 972 MDH à fin juillet 2014, en diminution de 14,7%.

SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME					
	2014	LF 2015	2015	Réalisé	Variation
Exploitation :	609	0	404		-33,7%
Recettes	1 210	2 200	1 026	47%	-15,2%
Dépenses	601	2 200	622	28%	3,5%
Equipement :	-242	0	-117		-51,7%
Recettes	129	802	90	11%	-30,2%
Dépenses	371	802	207	26%	-44,2%

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES

A fin juillet 2015, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 58,9% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 55,3% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 57,3%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2015 en MDH				
	LF 2015	JUILLET 2015	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	203 113	119 658	58,9%	83 455
1.1- Recettes fiscales :	184 735	105 000	56,8%	79 735
<i>Impôts directs</i>	81 750	46 730	57,2%	35 020
<i>Impôt sur les sociétés</i>	42 780	23 688	55,4%	19 092
<i>Impôt sur le revenu</i>	36 540	21 900	59,9%	14 640
<i>Impôts indirects</i>	80 843	44 282	54,8%	36 561
<i>TVA à l'intérieur</i>	21 700	11 722	54,0%	9 979
<i>TVA à l'importation</i>	34 497	18 689	54,2%	15 808
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	24 646	13 872	56,3%	10 774
<i>Droits de douane</i>	7 272	4 524	62,2%	2 748
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	14 870	9 464	63,6%	5 406
1.2- Recettes non fiscales :	15 378	13 125	85,3%	2 253
<i>Monopole et participations</i>	9 517	5 915	62,2%	3 602
<i>Autres recettes</i>	5 861	7 210	123,0%	
1.3- Recettes de certains CST :	3 000	1 533	51,1%	1 467
<i>Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	146	18,3%	654
<i>Fonds spécial routier</i>	2 200	1 387	63,0%	813
2- DEPENSES ORDINAIRES	222 122	122 894	55,3%	99 228
2.1- Biens et services :	164 374	92 080	56,0%	72 294
<i>Personnel</i>	105 509	60 352	57,2%	45 157
<i>Autres biens et services</i>	58 865	31 728	53,9%	27 137
2.2- Intérêts de la dette :	26 560	17 746	66,8%	8 814
<i>Intérieure</i>	22 776	15 801	69,4%	6 975
<i>Extérieure</i>	3 784	1 945	51,4%	1 839
2.3- Compensation	31 188	13 068	41,9%	18 120
<i>- Fonds de soutien prix prdts alimentaires</i>	800	0	0,0%	800
3- INVESTISSEMENT	56 291	32 271	57,3%	24 020
<i>- Fonds spécial routier</i>	2 200	1 339	60,9%	861

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 27,4 MMDH à fin juillet 2015, contre un déficit budgétaire de 27,1 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,2 MMDH à fin juillet 2015 contre 5,9 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 4,7 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 32,1 MMDH contre un besoin de financement de 28,8 MMDH à fin juillet 2014 et d'un flux net négatif de 2,5 MMDH du financement extérieur contre un flux net positif de 6,1 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 34,6 MMDH contre un recours au financement intérieur de 22,7 MMDH à fin juillet 2014.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin juillet 2015, le financement extérieur a été négatif de 2,5 MMDH en raison du remboursement du principal de la dette extérieure pour 5,3 MMDH contre des tirages de 2,8 MMDH dont 1,3 MMDH auprès de la BIRD, 817 MDH auprès du Fonds Monétaire Arabe et 544 MDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 28,1 MMDH contre 11,6 MMDH un an auparavant ;
- de la baisse des dépôts au Trésor de 839 MDH contre une augmentation de 4 MMDH à fin juillet 2014 ;
- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,4 MMDH contre 287 MDH à fin juillet 2014.

Dépôts au trésor

Les dépôts au Trésor ont atteint 49,2 MMDH à fin juillet 2015, en diminution de 839 MDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2014.

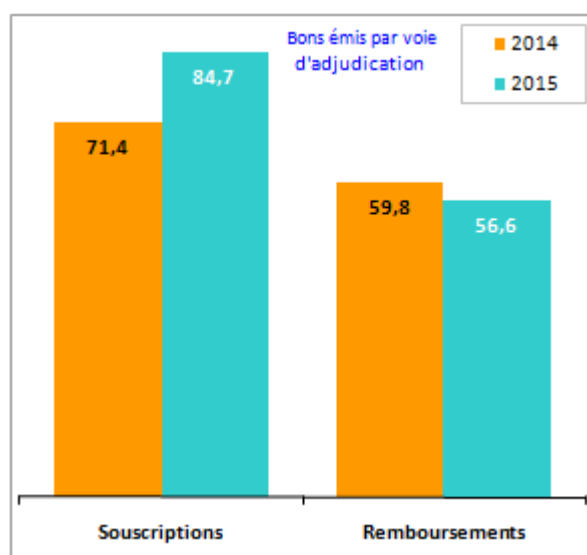
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 3,5 MMDH à fin juillet 2015 contre 2,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu d'un placement de 300 MDH effectué en juillet 2015 et dont le remboursement n'intervient qu'en août.

Dette intérieure

S'élevant à 456,3 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 6,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2014. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 28,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 84,7 MMDH et de remboursements pour 56,6 MMDH contre un recours pour un montant net de 11,6 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 71,4 MMDH et de remboursements pour 59,8 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2014	Souscrip.	Rembour.	2015	Var %
Adjudications	426 057	84 713	56 579	454 192	6,6%
13 semaines	450	6 974	6 024	1 400	
26 semaines	1 700	3 530	2 625	2 605	
52 semaines	12 721	17 754	6 921	23 554	
2 ans	69 791	14 987	18 563	66 216	
5 ans	95 222	23 042	9 870	108 394	
10 ans	96 422	6 284	11 201	91 505	
15 ans	101 931	3 601	1 375	104 157	
20 ans	44 545	1 303	0	45 848	
30 ans	3 275	7 238	0	10 513	
Autres	1 575	4 238	3 751	2 062	30,9%
Total	427 632	88 951	60 330	456 254	6,7%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin juillet 2015 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 10,4 MMDH.

ECHANGES DE BONS DU TRESOR		
Maturités	Remboursés	Emis
13 semaines	2 011,6	
26 semaines	489,4	
52 semaines	538,6	
2 ans	3 862,7	
5 ans	2 437,9	5 228,9
10 ans	1 016,7	379,1
15 ans		750,1
30 ans		3 637,9
Total	10 356,9	9 996,0